

La cigarette va disparaître des plages et près des écoles à partir du 1^{er} juillet

Société. Le gouvernement va mettre en œuvre le 1^{er} juillet une interdiction de fumer promise fin 2023, mais que les associations anti-tabac s'inquiétaient de ne pas voir arriver.

Là où il y a des enfants, le tabac doit disparaître. Dès le 1^{er} juillet, les plages, parcs et jardins publics, abords des écoles, abri de bus, équipements sportifs seront, partout en France, des espaces sans tabac », a indiqué hier la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, Catherine Vautrin, dans une interview au quotidien Ouest-France.

Le non-respect de l'interdiction « pourra engendrer une contravention de 4^{ème} classe, soit 135 euros », précise Mme Vautrin, qui souligne que la liberté de fumer « s'arrête là où commence le droit des enfants à respirer un air pur ».

Collèges et lycées concernés

Les collèges et les lycées sont aussi concernés par l'interdiction, pour éviter notamment que « collégiens et lycéens ne fument devant leur établissement ».

En revanche, l'interdiction ne concerne pas les terrasses des cafés, et ne concerne pas non plus les cigarettes électroniques, a indiqué la ministre. La généralisation des espaces sans tabac, telle qu'annoncée par Mme Vautrin, fait partie des



À partir du 1^{er} juillet, il sera interdit d'allumer une cigarette à proximité d'une école ou sur une plage. Archives Aurélien Laudy

mesures énoncées dans le Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) 2023-2027, présenté par le ministre de la Santé de l'époque, Aurélien Rousseau, avec pour ambition de « relever le défi d'une génération débarrassée du tabac dès 2032 ». Mais les organisations de lutte contre le tabagisme s'inquiétaient de ne pas voir arri-

ver les mesures promises. C'est un « ajout salutaire à la liste prévue par la réglementation anti-tabac », s'est réjouie dans un communiqué la Ligue contre le cancer.

« Offrir une pause dans sa consommation, protéger du tabagisme passif, éviter que les plus jeunes ne rentrent dans le tabac par mimétisme... La généralisation des es-

paces sans tabac est un immense enjeu de santé publique », a-t-elle souligné.

Les espaces sans tabac protègent les non-fumeurs « du tabagisme passif qui tue lui aussi », expliquait récemment Yves Martinet, président du Comité national contre le tabagisme (CNCT).

Par ailleurs « cela dénormalise la consommation de tabac et amène les fumeurs à progressivement envisager d'arrêter de fumer. C'est efficace, ça a été démontré », avait-il ajouté. Désireuses d'agir, 1 600 communes volontaires ont déjà élargi l'interdiction de fumer dans les lieux publics à des parcs, plages, pistes de ski, abords d'écoles... soit 7 000 espaces sans tabac, dans des expérimentations locales accompagnées par la Ligue contre le cancer. ●

135

LE NON-RESPECT de l'interdiction « pourra engendrer une contravention de 4^{ème} classe, soit 135 euros ».